

Nous passons maintenant à une autre étape, dont l'un des moments décisifs a été l'interview de fin d'année que le premier ministre (M. Trudeau) a accordée en 1975 à l'un de nos journalistes. Il a alors dit que le marché n'allait pas pour le mieux et que le gouvernement devrait donc intervenir et être plus actif sur le marché.

Je crois que beaucoup de Canadiens en sont venus à la conclusion que beaucoup de programmes gouvernementaux avaient pour but de veiller à ce que le marché n'aille pas pour le mieux de toutes façons. Les Canadiens en sont aussi venus à la conclusion qu'un bon nombre des règlements qui ont été établis et que beaucoup des sociétés de la Couronne qui ont été créées au fil des années n'ont eu d'autre but que de saboter le marché afin que le gouvernement puisse entrer en scène et que le premier ministre puisse être justifié de dire en décembre 1975 que le marché n'allait pas pour le mieux.

● (1140)

Je ne reprends pas de simples et vulgaires commérages. Je voudrais citer l'exemple du secteur de l'isolation. Nous savons tous que l'isolation thermique des bâtiments au moyen de laine de verre et de laine minérale est une industrie plutôt prospère au Canada. Beaucoup de bonnes entreprises se livrent une saine concurrence sur le marché. Elles font toutes du bon travail. Peut-être ont-elles besoin qu'on les surveille, mais elles font du bon travail. Il y a plusieurs années, toutefois, Petro-Canada, cette nouvelle institution nationale, a commencé à proliférer et a formé une nouvelle société appelée Canertech, filiale à part entière de Petro-Canada. Elle a commencé à avoir son rythme à elle et a créé ses propres sociétés. Elle a acquis d'importants intérêts dans une société appelée Pacific Enercon, laquelle avait été créée par un Américain, plus précisément un Californien. Cette entreprise de plusieurs millions de dollars perdait cependant de l'argent et semble-t-il, elle est venue au bord de la faillite. C'était exactement le genre de société que recherchait Canertech, qui a investi autour de quatre millions dans cette mauvaise affaire. Cette société s'est ensuite lancée dans une affaire d'isolation à la laine minérale, mais elle n'est pas plus rentable.

Nous sommes donc dans une situation où Pacific Enercon, avec l'argent des contribuables, introduit un nouveau joueur sur la place du marché. L'industrie de l'isolation thermique se tirait très bien d'affaire auparavant, mais, maintenant, Pacific Enercon, grâce à l'argent des impôts, peut faire une concurrence déloyale et, avec nos subventions, chambarder tout le marché pour les autres entreprises d'isolation. Les sociétés d'État entrent dans une ère nouvelle. Elles viennent maintenant faire une concurrence déloyale aux sociétés saines qui, normalement, réussiraient très bien, pour ainsi les mener à la faillite et accaparer ce secteur du marché.

Le projet de loi C-24 n'est pas une simple mesure administrative qui tend à mettre bon ordre dans les sociétés d'État. Ce projet de loi fait en sorte que la concurrence déloyale s'installe en permanence sur le marché. Cet état de choses résultera de plusieurs dispositions majeures du projet de loi. La première

Administration financière—Loi

confère au conseil des ministres le pouvoir de donner des instructions à toute société d'État mère. L'article 154 permet au cabinet de donner des instructions aux sociétés d'État et de modifier leurs modes d'exploitation. Aux termes de cette disposition, des instructions peuvent être données et doivent être déposées aux Communes dans les quinze jours de séance suivants, mais le ministre n'est pas tenu de les déposer s'il estime que leur publication nuirait aux intérêts commerciaux d'une société d'État. Ainsi, la concurrence déloyale est institutionnalisée.

Si le gouvernement croit dans les sociétés d'État, il devrait les laisser faire cette concurrence sur une base juste. Un système juste doit l'être envers tous les participants. Toutefois, une disposition du projet de loi autorise le ministre à retenir des renseignements essentiels sur le fonctionnement d'une société d'État.

Deuxièmement, le cabinet peut examiner tous les règlements des sociétés d'État mères et il a le pouvoir de les modifier. Troisièmement, l'article 127 autorise les sociétés d'État à indemniser leurs représentants contre les procédures civiles, criminelles ou administratives. Cette disposition est on ne peut plus inquiétante. En fait, la disposition rend les sociétés d'État capables d'agir de manière, sinon illégale, en tout cas immorale, et si elles sont traînées devant les tribunaux, l'argent des impôts servira à payer ce qu'il leur coûtera pour se défendre.

Nous avons déjà ce genre d'attitude dans le fait que les sociétés d'État font leur propre loi. J'ai écrit à Canartech il y a plusieurs mois. On m'a répondu qu'on n'était pas en mesure de discuter la situation financière actuelle de la société. Voici donc une société d'État financée avec l'argent des impôts qui fonctionne comme une entreprise privée mais qui ne se croit pas tenue de rendre des comptes à un député ni de lui divulguer des données financières.

Il est des situations qui empiètent sérieusement sur les droits du marché. Je soutiens qu'elles sont prévues de manière à empêcher le marché de fonctionner et à donner au gouvernement une excuse pour intervenir.

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, les députés devraient clairement se rendre compte qu'il faut adopter une loi régissant les sociétés d'État et permettant d'exercer un certain contrôle sur ces dernières en les forçant à rendre des comptes.

Le gouvernement a publié dernièrement une brochure préparée par le secrétariat du Conseil du Trésor et intitulé «*Sociétés d'État et autres sociétés en coparticipation du gouvernement canadien*». Ce document, daté de mars 1984, est intéressant en ce sens que le gouvernement essaie d'y énumérer les sociétés d'État dans lesquelles il détient une certaine participation, que ce soit directement ou en coparticipation ou encore sous la forme d'autres investissements. On énumère les sociétés d'État qui appartiennent en totalité au gouvernement fédéral. On apprend alors qu'entre décembre 1982 et mars 1984, leur nombre est passé de 186 à 195.